

| | |
|--|---|
| AADCSA 20, Avenue Meunier 03000 MOULINS | PROTOCOLE Conduite à tenir face à un décès à domicile Service AAD et SSIAD |
|--|---|

| Version du document | Nature de la modification | Date |
|---------------------|---------------------------|-----------------|
| 1 | Création | 18 février 2014 |
| | | |
| | | |

| | REDACTION | APPROBATION |
|----------|---|--|
| Nom | Claude METENIER | Dominique BERNIER |
| Fonction | Responsable Qualité | Délégué |
| Visa |  |  |

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment le personnel travaillant auprès des usagers (aides à domicile, aides-soignants) doit agir face à un décès à domicile.

Il :

- ✓ répond aux questionnements des aides à domicile et aides soignants en leur donnant une marche à suivre dans cette situation
- ✓ est une aide pour les familles souvent désemparées.

2 - RESPONSABILITES

Les responsables de secteur et les infirmiers coordinateurs sont responsables de l'application de ce protocole respectivement par les aides à domicile et les aides-soignants.

3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'encadrement et d'intervention des services d'aide et de soins à domicile (responsables de secteur, infirmiers coordinateurs, aides à domicile - aides-soignants).

4 – CONDUITE A TENIR LORSQUE LA PERSONNE SEMBLE DECEDEE A VOTRE ARRIVEE

- La personne est seule
 - ne pas paniquer
 - ne pas toucher la personne
 - appeler le médecin traitant ou les secours (contacter le 15)

| | |
|--|---|
| AADCSA 20, Avenue Meunier 03000 MOULINS | PROTOCOLE Conduite à tenir face à un décès à domicile Service AAD et SSIAD |
|--|---|

- prévenir le responsable hiérarchique qui contactera la famille ou le référent familial
- attendre l'arrivée du médecin ou de la famille.

➤ La famille est présente

- agir avec discrétion et tact
- respecter les souhaits et avis de la famille
- demander si un membre de la famille, ami, voisin ou référent familial peut venir la soutenir
- vérifier que le médecin ou les secours ont été prévenus
- informer le responsable hiérarchique

5 – CONDUITE A TENIR LORSQUE LA PERSONNE DECEDE PENDANT L'INTERVENTION

- ne pas paniquer
- vérifier que la personne est bien décédée en prenant le pouls et en vérifiant la respiration (poser la main sur la poitrine pour vérifier le soulèvement de la cage thoracique)
- ne pas bouger la personne tant que le médecin n'a pas constaté le décès
- appeler le médecin traitant ou les secours (contacter le 15)
- prévenir le responsable hiérarchique qui contactera la famille ou le référent familial
- attendre l'arrivée du médecin ou de la famille

NB :

Dans tous les cas si la situation le permet et sans choquer la famille :

- au départ récupérer le dossier de soins (SSIAD) et/ou les documents de liaison appartenant au service
- noter sur le diagramme de soins (SSIAD) ou le cahier de liaison (SAAD) ce qui a été fait.

Si le responsable hiérarchique n'est pas joignable immédiatement :

- ✓ contacter la famille ou le référent familial
- ✓ contacter les pompiers si le défunt n'a pas de famille ou si la famille est injoignable
- ✓ contacter l'association (04 70 35 36 08) pour informer du décès du bénéficiaire et des démarches que vous avez effectué.
- Si vous êtes seul(e) au domicile et suivant les relations entretenues avec les voisins, vous pouvez les contacter et leur demander de venir pour vous aider et soutenir dans l'attente de l'arrivée du médecin et de la famille.